

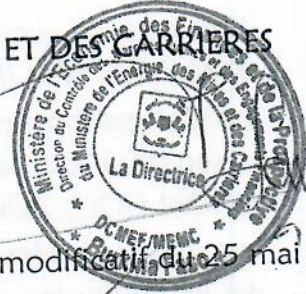
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

2024/382
Arrêté N°2024_____/MEMC/SG/DGCM
portant acceptation de la renonciation partielle au permis
de recherche n°1598 dénommé « BONI » de la société
AVION GOLD BURKINA FASO SARL « IFU :
000262545 »

Visa CFN-412

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- VU le décret n°2024-0908/PRES/PM du 01 août 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM/SGG-CM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023, portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret n°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ;
- VU l'arrêté n°2021-253/MEMC/SG/DGCM du 23 septembre 2021 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

- VU l'arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ;
- VU l'arrêté n°2023-353/MEMC/SG/DGCM du 10 août 2023 portant deuxième renouvellement du permis de recherche n°1598 dénommé « BONI » de la société AVION GOLD BURKINA FASO SARL « IFU : 000262545 » ;
- VU la demande n° 1598 de la société AVION GOLD BURKINA FASO SARL enregistrée le 05 juin 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Il est accepté conformément aux dispositions de l'article 60 du décret n° 2017-0036 /PRES /PM /MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations, la renonciation à une partie de la superficie du permis de recherche n°1598 dénommé « BONI » de la société AVION GOLD BURKINA FASO SARL demandé pour la recherche de l'or dans les communes de Houndé, de Boni et de Pâ, provinces du Tuy et des Balé, régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun.

ARTICLE 2 : Le permis couvre désormais une superficie de 97,68 km². Il est défini par les sommets dont les coordonnées cartésiennes (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

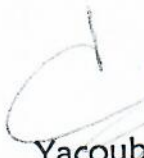
Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X (m)	Y (m)
A	390 800	1 285 300
B	383 500	1 285 300
C	383 500	1 272 400
D	390 200	1 272 400
E	390 200	1 277 600
F	393 200	1 277 600
G	393 200	1 272 300
H	394 300	1 272 300
I	394 300	1 278 200
J	393 200	1 278 200
K	393 200	1 277 700
L	390 800	1 277 700
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		



ARTICLE 3 : La superficie renoncée du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est enregistré, publié au journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 23 SEPT 2024


Yacouba Zabré GOUBA
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances



Ampliations:

- 1 - ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 1- DCMEF/MEMC
- 1- SP/ITIE
- 3- AVION GOLD BURKINA FASO SARL
- 1- Gouvernorat/ région des Hauts Bassins
- 1- Gouvernorat/ région de la Boucle du Mouhoun
- 1- Haut-Commissariat de la province du Tuy
- 1- Haut-Commissariat de la province des Balé
- 1- Mairie de la commune de Houndé
- 1- Mairie de la commune de Boni
- 1- Mairie de la commune de Pâ
- 1- J.O.
- 1- Classement